

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 23 mars 2023 à 19h à Juvigny
Convocation du 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, EUVELINE Jacques, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, LETELLIER Gislaine, LEROUX Henri, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MARTEAU Mildred, DUREUIL Brigitte

Présents par procuration : Mmes MM. DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à M. JARRY), GAIGNON Loïc (pouvoir à M. GRANDIN), LEROUX Éric (pouvoir à M. CANU), MOREL-GILLOT Dominique (pouvoir à M. LERAY)

Secrétaire de séance : M. Daniel BOULENT

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 23 février est approuvé à l'unanimité.

2	FINANCES
----------	-----------------

2.1 TOUR DE NORMANDIE : SUBVENTION 2023

M. le vice-président en charge du tourisme explique que le Tour de Normandie Masculin a laissé place au Tour de Normandie Féminin et que la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie était favorable à l'arrivée de la 1^{ère} étape le vendredi 17 mars 2023 sur sa commune

Vu la demande financière de Monsieur ANQUETIL Arnaud, Président – Organisateur de l'Association Tour de Normandie Caen Organisation, d'un montant de 20 000 € (comme les années précédentes),

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte cette demande d'aide d'un montant de 20 000 € ;
- charge Monsieur le président d'informer Monsieur Anquetil de cette décision ;
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 de la CC Andaine-Passais ;
- autorise le président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2.2 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET

Il est demandé au Conseil communautaire :

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. le vice-président en charge du budget propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation	Montant	Objet
90007 « OM-TRI- DECHETTERIE »	2188 7212	11 340 €	Commande d'une benne SONOCOM pour la déchetterie de Couterne
90088 « PLU Céaucé »	202 510	1300 €	Avis d'insertion MEDIALEX pour prolongation de l'enquête publique

A l'unanimité le conseil communautaire ;

- valide l'ouverture de crédits telles qu'indiquées ci-dessus

2.3 EFFACEMENT DE RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC – COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE : AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE PHASE1 ET 2 & PHASE 3

M. le vice-président en charge des travaux explique que conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu les projets de conventions individuelles de transfert de compétence établies par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public « Aménagement du quartier de la gare - Phase 1 et 2 + Phase 3 » à Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Vu l'accord de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 751 975,64 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 soit :

* Phase 1 et 2 : 633 395,02 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 :

- 371 849,24 € TTC de fourniture et pose matériel (éclairage public) soit 309 874,37 € HT

- 15 493,72 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- 148 739,70 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

- 379 000,09 € TTC de fourniture et pose matériel (mise en valeur de patrimoine) soit 315 833,41 € HT

- 15 791,67 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- Pas d'aide du TE61

* Phase 3 : 118 580,62 € TTC déduction de l'aide du TE61 :

- 184 800,97 € TTC de fournitures et pose matériel (éclairage public)
- 7 700,04 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 73 920,39 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'effacement d'investissement d'éclairage public et Mise en valeur de Patrimoine sis Quartier de la gare Phase 1 et 2 + Phase 3 à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer les conventions individuelles de transfert de compétence pour les travaux mentionnés ci-dessus entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.4 CONVENTION 2023 MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente à la Mission Locale des Jeunes du Bocage depuis plusieurs années.

Afin de contractualiser cette action en faveur des jeunes demandeurs d'emploi du territoire, Monsieur le Président de la Mission Locale des Jeunes propose l'établissement d'une convention de partenariat précisant les modalités de collaboration et de financement pour l'année 2023.

Des permanences sont assurées sur le territoire de la Communauté de Communes (2 demi-journées par mois à Passais et à La Chapelle d'Andaine), dans des locaux mis à disposition par la collectivité.

Un calendrier annuel des permanences est dressé en début d'année.

La participation financière, au titre de l'année 2023, s'élève à 10 439,20 € soit 0,80 € par habitants.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la signature de la convention de partenariat
- décide de verser à la Mission Locale des Jeunes du Bocage, au titre de l'année 2023, la participation financière s'élevant à 10 439,20 €
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 de la CC Andaine-Passais.

3	RESSOURCES HUMAINES
----------	----------------------------

3.1 CREATION DE POSTE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENT CONTRACTUEL

M. le président explique qu'en raison du départ en mutation de l'agent occupant l'emploi de référent de site de la Médiathèque de la Chapelle et compte tenu de la candidature retenue, il est nécessaire de créer le poste suivant :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet ;

Pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Deux postes d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 7 mois, à temps complet (Centre de Plein Nature de Torchamp) ;

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.50 hebdomadaire (Service commun-Commune de Passais Villages-Agence postale)
- Un poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour une durée de six mois (pour la collectivité en cas de besoin).

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser sur les emplois permanents le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;

Par délibération n°2021-02-13, le conseil communautaire a créé un poste d'adjoint administratif à temps complet : il est demandé au conseil communautaire d'autoriser sur cet emploi, au titre de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- autorise sur les emplois permanents le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;
- autorise sur le poste d'adjoint administratif à temps complet, crée par la délibération n°2021-02-13, le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et document relatifs à ces dossiers.

4	COMMANDE PUBLIQUE
----------	--------------------------

4.1 MARCHE N°22-72512-45.17-REHABILITATION GITES ET SALLE DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP -LOT 8 : AVENANT N°1

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le lot n°8 PEINTURE - NETTOYAGE du marché « REHABILITATION GITES ET SALLE DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP 61130 - MARCHE N°22-72512-45.17 » confié à l'entreprise DUBOURG DECO, doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

Des travaux complémentaires ainsi que des modifications ont été demandés. Soit :

Une moins-value de 4 226,68 € HT

Une plus-value de 6 584,72 € HT

Le montant de la plus-value globale est de 2 358,04 € HT.

L'entreprise DUBOURG DECO qui est détenteur du lot n°8 PEINTURE - NETTOYAGE a fait parvenir un devis en ce sens.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :

Plus-value d'un montant de 2 358,04 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 36 582,71 € HT (43 899,25 € TTC)

Montant de l'avenant n°1 : 2 358,04 € HT (2 829,65 € TTC)

Montant du marché après avenant n°1 : 38 940,75 € HT (46 728,90 € TTC)

L'avenant représente une plus-value de 6,44 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepter le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 MARCHÉ N°22-72512-45.17-REHABILITATION GITES ET SALLE DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP -LOT 2,5,6, 7, 8 : AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAIS

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que l'approvisionnement de certains matériaux ont fait défaut pendant plusieurs semaines, ce qui a eu pour conséquence de bloquer le démarrage de certains lots tout comme les finitions de certains autres.

La durée globale initiale du marché était de 6 mois soit jusqu'au 18/03/2023.

En conséquence, il convient d'allonger le délai d'exécution de 6 semaines, soit jusqu'au 30 avril 2023 pour les lots suivants :

Lot 2: MENUISERIES EXTERIEURES, Avenant n°3

Lot 5: PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION MECANIQUE, Avenant n°2

Lot 6: ELECTRICITE COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES, Avenant n°2

Lot 7: CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE, Avenant n° 2

Lot 8: PEINTURE – NETTOYAGE, Avenant n° 2

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 MARCHE N°22-72512-45.17-REHABILITATION GITES ET SALLE DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP -LOT 5 : AVENANT N°3

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le lot n°5 Plomberie Sanitaire – Chauffage – Ventilation mécanique « REHABILITATION GITES ET SALLE DU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP 61130 - MARCHE N°22-72512-45.17 » confié à l'entreprise SCF, doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

La taille des radiateurs (horizontaux) prévus initialement ne permettent pas un aménagement fonctionnel des gites. Il a donc été demandé des radiateurs verticaux. Soit :

Une moins-value de 630,00 € HT

Une plus-value de 811,50 € HT

Le montant de la plus-value globale est de 181,50 € HT.

L'entreprise SCF qui est détenteur du lot n°5 Plomberie Sanitaire – Chauffage – Ventilation Mécanique a fait parvenir un devis en ce sens.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :

Plus-value d'un montant de 181,50 € HT

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 79 409,66 € HT (Montant offre de base : 63 982,82 € HT + 13 937,04€ HT - PSE 1 retenue « Chaudière et production ECS Bâtiment accueil + 1 489,80 € HT - PSE 2 retenue « Contrat de maintenance »), soit 95 291,59€ TTC.

Montant de l'avenant n°1 : - 7 222.15 € HT (- 8 666.58 € TTC) (- 9.09%)

Montant de l'avenant n°2 : Allongement de délai

Montant de l'avenant n°3 : 181,50 € HT (217,80 € TTC) (+0.23%)

Montant du marché après avenant n°3 : 72 369,01 € HT soit 86 842,81 € TTC

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.4 RENDU COMPTE ATTRIBUTION MARCHE N°23-72500-48.01 « ACQUISITION ET MAINTENANCE DE LOGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EN MODE CLIENT SERVEUR LOCAL ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES

Mr le Président a été autorisé par le conseil communautaire le 25/01/2023 de lancer une consultation pour l'acquisition et la maintenance de logiciels de gestion financière et des ressources humaines.

Le marché a été estimé à 90 000,00 € HT.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21/02/2023 et fait le choix de retenir l'offre de l'entreprise BERGER LEVRAULT (seule offre) au prix de :

- Lot 1 Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion financière (Acquisition + maintenance de 5 ans dont 1 année de garantie) : 79 109,05 € HT soit 90 884,86 € TTC
- Lot 2 Acquisition et maintenance d'un logiciel des ressources humaines (Acquisition + maintenance de 5 ans dont 1 année de garantie) : 83 628,55 € HT soit 96 031,23 € TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-prend acte du rendu compte de l'attribution du marché d'acquisition et de maintenance de gestion financière et de gestion des ressources humaines

5	CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE
----------	------------------------------------

5.1 RESEAU INTERCOMMUNAL DES MEDIATHEQUES : FERMETURES 2023

Mme la vice-présidente en charge de la culture et des médiathèques explique que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais envisage de fermer les sites suivant le calendrier ci-dessous :

2023	CEAUCE	COUTERNE	JUVIGNY	LA CHAPELLE	PASSAIS
samedi 8 avril	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	10h-12h30	10h-12h
jeudi 18 mai (Ascension)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 19 mai	FERMÉ	FERMÉ	16h-18h	14h-18h30	/
samedi 20 mai	FERMÉ	FERMÉ	10h-12h	10h-12h30	FERMÉ
samedi 27 mai	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h30	FERMÉ
vendredi 14 juillet (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
samedi 15 juillet	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
2-8 août inclus	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux
7-12 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	horaires normaux	FERMÉ
14-19 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
21-26 août inclus	FERMÉ	horaires normaux	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

mercredi 1er novembre (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
samedi 11 novembre (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 22 décembre	16h30-18h30	FERMÉ	16h-18h	14h-18h30	/
samedi 23 décembre	10h-12h	FERMÉ	10h-12h	10h-12h30	10h-12h
25-31 décembre inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
1-6 janvier inclus	FERMÉ	horaires normaux	FERMÉ	horaires normaux	FERMÉ

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le planning des fermetures des médiathèques

5.2 THEATRE « LA FRATERNELLE » - COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE : REGLEMENT ET TARIFICATION

Mme la vice-présidente en charge de la culture et des médiathèques explique que le Théâtre de Couterne a été équipé au niveau lumières et sons.

Il faut donc réajuster les tarifs de location qui avaient été adoptés en mars 2022.

M. Grandin demande 'il est possible d'effectuer la facturation des fluides au réel afin de responsabiliser les utilisateurs et de tenir compte de l'augmentation des coûts. M. le Président répond qu'il est difficile de mettre en place un tel système mais que nous allons être attentif aux consommations cette année et voir s'il est nécessaire de réajuster les modalités de facturation l'année prochaine, comme instaurer un relevé des compteurs à la location.

Mme la vice-présidente présente la nouvelle installation et ses équipements. Elle précise que la volonté est de mettre en valeur l'équipement mais qu'il faut celui-ci reste accessible à tous, c'est pour cela que les tarifs ne doivent pas être élevés.

Mme Bouvier-Witter tient à transmettre les remerciements de l'Ecole de Rives d'Andaine pour la mise à disposition du lieu pour un concert à destination des élèves. Ce qui est dommage c'est que le nombre de places est limité, les parents ne peuvent donc y assister.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-valide les nouveaux tarifs du théâtre « La Fraternel » applicables à compter du 1^{er} avril 2023

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

❖ **LOGISTIQUE**

6.1 MISE A DISPOSITION DES VEHICULES : MODIFICATIONS DES CONDITIONS FINANCIERES

Par délibération du 7 novembre 2019, le Conseil communautaire a fixé les modalités et les conditions de mise à disposition des véhicules de la CC ANDAINE PASSAIS.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier les conditions financières comme suit :

- Prix de l'indemnité kilométrique : 0,35€ au lieu de 0,25€
- Forfait nettoyage : 50€ au lieu de 40€.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve les nouvelles conditions financières de mise à disposition des véhicules de la CC ANDAINE PASSAIS ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

❖ **GESTION ET PREVENTION DES DECHETS**

6.2 CONVENTIONS DE PARTENRIAT AVEC DES PERSONNES EXTERIEURS POUR OPTIMISATION DES BENNES

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et prévention des déchets et de l'environnement explique qu'il est proposé au Conseil communautaire de conclure une convention avec des intervenants extérieurs pour le tassage des bennes et le rechargement des tontes dans les déchèteries de la collectivité. Cette modalité permettrait une optimisation de la gestion des bennes (capacité et rotation des enlèvements).

Les conditions sont suivantes :

- location du matériel avec chauffeur et carburant
- déplacement de bennes possible selon le besoin
- durée de la convention, 1 an renouvelable

Intervenants concernés :

- EARL du Petit Fay -Couterne-61410 Rives d'Andaine pour la déchetterie de Couterne
- SODEMAGRI-Rue de Domfront-61330 Céaucé pour la déchetterie de Céaucé
- M. Lebossé pour la déchetterie de Passais la Conception
- Commune de Juvigny Val d'Andaine pour la déchetterie de Juvigny sous Andaine

M. Philippe Grandin ne participe pas au débat et au vote.

Il est demandé au Conseil Communautaire

- accepte les conditions et les modalités des conventions relatives à la gestion des bennes dans les déchèteries de Couterne et de Ceaucé
- autorise le Président à signer les conventions ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire
-

7	RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION FAITE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
----------	---

7.1 ACTUALISATION PLANS DE FINANCEMENT

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE - CARREFOURS RD24-223 et RD830 / COMMUNE DE SAINT FRAIMBAULT

Vu la délibération n°2023-01-06 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE - CARREFOURS RD24-223 et RD830 / COMMUNE DE SAINT FRAIMBAULT »,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 545 969.66 € HT (Travaux : 496 336.05 € ; M d'œuvre : 49 633.61 €)

Fond d'action Locale (FAL) : de 20 à 80 % plafonnés à 40 000.00 €, soit 7.33 %

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 50 %, soit 272 984.825 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 232 984.835 €, soit 42.67 %

- TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE BEAULANDAIS

Vu la délibération n°2023-01-03 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE BEAULANDAIS »,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses 124 814.66 € HT (Travaux : 113 467.87 € ; M d'œuvre : 11 346.79 €)

Fond d'action Locale (FAL) : 30 %, soit 37 444.40 €

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 50 %, soit 62 407.33 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 24 962.93 €, soit 20 %

➤ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE CAR DEVANT L'ECOLE / COMMUNE DE SAINT MARS D'EGRENNE

Vu la délibération n°2023-01-01 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement de l'AMÉNAGEMENT D'UN ARRÊT DE CAR DEVANT L'ECOLE / COMMUNE DE SAINT MARS D'EGRENNE,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 100 725.24 € HT (Travaux : 91 568.40 € ; M d'œuvre : 9 156.84€)

Fond d'action Locale (FAL) : 40 000.00 €, soit 39.71 %

REGION : 8 994.76 € HT, soit 8.93 % du total

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 31.36 %, soit 31 582.17 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 20 148.31€, soit 20 %

➤ TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE, BD LEMEUNIER DE LA RAILLERE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

Vu la délibération n°2023-01-02 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE, BD LEMEUNIER DE LA RAILLERE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE ».

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus)

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 632 500.00 € HT (Travaux : 577 500.00 € ; M d'œuvre : 55 000.00 €)

Fond d'action Locale (FAL) : de 20 à 80 % plafonnés à 40 000.00 €, soit 6.32 %

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 50 %, soit 316 250.00 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 276 250.00 €, soit 43.68 %

➤ TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE TESSE FROULAY

Vu la délibération n°2023-01-04 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE TESSE FROULAY »,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus),

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 229 771.45 € HT (Travaux : 208 883.14 € ; M d'œuvre : 20 888.31 €)

Fond d'action Locale (FAL) : de 20 à 80 % plafonnés à 40 000.00 €, soit 17.41 %

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 50 %, soit 114 885.73 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 74 885.72 €, soit 32.59 %

- TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE L'ÊTRE DELANGLE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

Vu la délibération n°2022-12-02 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « TRAVAUX D'EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE L'ÊTRE DELANGLE / COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE »,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Vu l'intégration des frais de raccordement Enedis au plan de financement,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 105 541.96 € HT (Travaux : 99 494.64 € dont raccordement Enedis 6 458.94 € HT ; M d'œuvre : 6 047.32 €)

Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 35 %, soit 36 939.69 €

Fonds Départemental d'Aménagement des Zones d'Activités (FDAZA) : 30 %, soit 31 662.59 €

REGION (Aide régionale aux parcs d'activités) : 15 %, soit 15 831.29 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 20 %, soit 21 108.39 €

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG Tranche 1 / COMMUNE DE PASSAIS VILLAGES

Vu la délibération n°2022-12-02 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG Tranche 1 / COMMUNE DE PASSAIS VILLAGES »,

Vu la délégation faite au Président d'actualiser le plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs,

Prenant en compte le changement du montant de l'aide Fond d'action Locale (40 000.00 € au lieu de 20 750.00 € prévus),

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Le plan de financement est actualisé comme suit :

Montant des dépenses : 340 402.58 € HT (Travaux : 309 456.89 € ; M d'œuvre : 30 945.69 €)

Fond d'action Locale (FAL) : 40 000.00 €, soit 11.75 % (12.93 % du montant éligible : travaux)

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 170 201.29 €, soit 50 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 130 201.29 €, soit 38.25 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte du rendu compte de l'actualisation des plans de financement

7.2 DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CHARGES LOCATIVES A UN LOCATAIRE

Par décision du 14 mars 2023, le Président a réclamé à l'entreprise VINNOV'TEC, locataire, les montants de participations aux charges locatives de consommations d'énergie pour l'année 2020 et pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil communautaire :

-de pendre acte du rendu compte de la demande de participation aux charges locatives à l'entreprise VINNOV'TEC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- pend acte du rendu compte de la décision du Président de demande de participation aux charges locatives à l'entreprise VINNOV'TEC

8 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil communautaire : le 13 avril à 18h à Juvigny (pour le vote du Budget 2023 exclusivement) et le 27 avril à 19h à Juvigny

Prochain bureau communautaire : le 20 avril à 18h30 à Bagnoles de l'Orne Normandie

Inauguration du théâtre de Couterne : le 11 mai. Des invitations seront prochainement envoyées.

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance

Daniel BOULENT



Le Président

Sylvain JARRY



